

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Lundi 9 octobre 2017 à 20 h 00

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'ajout de 1 point à l'ordre du jour, à savoir, la désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles du CDG38.

1. Décisions modificatives 2- Virements de crédit INVESTISSEMENT – Dépenses

Compte de Provenance		Compte de destination	
Compte 2315	▪ 46 900 €	Compte 2313	+ 46 900 €

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Compte de Provenance		Compte de destination	
Compte 6532	▪ 50 €	Compte 6541	+ 50 €

☞ *Délibération adoptée à la majorité moins 1 voix*

2. Halle marchande- règlement du marché

Monsieur le Maire rappelle que la halle marchande est terminée. Le conseil, à l'unanimité, a adopté ce jour son règlement de fonctionnement.

3. Marchés publics Fitness

Suite à la consultation pour la réalisation d'une plateforme de musculation et d'une aire de Fitness, la commission d'ouverture des plis, réunie le 29 août 2017, a retenu l'entreprise NFC France domiciliée à Valence pour un coût HT de 105 269 €. Cette opération nécessite en outre, la prise en charge de la maîtrise d'œuvre réalisée par ERCD pour un coût de 6 890 € HT, l'électricité pour un coût de 11 200 € HT et le réaménagement paysager pour un coût de 16 270.50. Ces travaux seront subventionnés par la région Auvergne Rhône Alpes et le département de l'Isère.

☞ *Délibération adoptée à l'unanimité*

4. Cession Pluralis – Réhabilitation de l'Ancienne Ecole Maternelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 8 juin 2015 autorisant la vente à Pluralis du bâtiment de l'ancienne école maternelle rue marchande. Pluralis confirme sa volonté d'acquérir le bâtiment pour un montant de 160 000 € hors frais pour la création de 9 logements.

☞ *Délibération adoptée à la majorité moins 1 voix*

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité

5. CC CND-PLH- Aide à la construction au bailleur social

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la CC CND a approuvé le Programme Local de l'Habitat qui prévoit une aide à la construction pour les bailleurs d'un montant 1 690.00 € par logement créé. Dans ce cadre, la commune de Diémoz sollicite l'attribution de cette aide pour les 9 logements soit un montant de 15 210.00 €

6. Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné – PLH

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la CC CND soutient les communes réalisant des logements sur leurs territoires, en compensant par une aide, le déficit entre la valeur foncière réellement perçue et la valeur fixée par les Domaines. Cette aide est fixée à 11 000.00 € par logement. Dans ce cadre, la commune de Diémoz sollicite l'attribution de cette aide pour 9 logements soit 99 000 €

7. Subvention CC CND - Soutien aux investissements communaux 2017/2019 - Opération programme “renouvellement de surface”

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de la CC CND a validé la mise en place d'une dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2017/ 2019. Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une opération communale d'investissement « Renouvellement de Surface » doit être réalisée en 2018 pour un montant prévisionnel HT de 318 000 €. Cette opération, éligible à ce dispositif, concernera l'avenue des Bruyères, la rue des Bouvières, l'impasse Lafayette, l'impasse des Barbières, le chemin des Combes et la route du Brachet.

8. Aménagement sécurité – Croisement rue des Barbières / rue du stade

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par mesure de sécurité et afin de renforcer la limitation de vitesse, il convient de réaménager le croisement rue des Barbières / rue du Stade en implantant un ralentisseur de type dos d'âne pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 8 430 € HT.

9. Extension du Réseau BT - Rue des Etangs

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 66 784 € pour une contribution communale de 10 601 € pour les investissements

10. SMND – Demande de conteneurs

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Syndicat Mixte Nord Dauphiné met en place depuis plusieurs années, en partenariat avec les communes des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif (verre, papiers et emballages). Le souhait d'implanter des conteneurs sur la commune pour la collecte rue du Stade, lotissement du Bourg a été validé par la commission de sélection. Pour mettre en place cette réalisation, il convient de signer une convention avec le SMND

Infos diverses

• PACS

A partir du 1er novembre prochain, les partenaires souhaitant conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) devront s'adresser à leur mairie et non plus au greffe du tribunal d'instance. La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21e siècle confie, en effet, aux officiers de l'état civil le soin de recevoir la déclaration des partenaires et les éventuelles demandes de modification et dissolution de la convention de Pacs.